

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### BUDGET CCAS DE MONTLUEL

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

D'autre part, la loi Notre du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à l'obligation du CCAS de Montluel. Elle sera diffusée sur le site internet de la ville, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

#### **Le contexte général du budget**

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil d'administration sans la présence du Président avant le 30 juin de l'année suivante de l'exercice auquel il se rapporte, et il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes exécutées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il permet de rapprocher les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives.

Les résultats du compte administratif doivent être reportés dans le budget primitif de l'exercice suivant et font l'objet d'une délibération à part entière.

Le compte administratif est voté le 09 juin 2022, le Président étant absent de la salle lors du vote. Il peut être consulté en mairie sur simple demande.

Le CCAS de Montluel concentre ses actions autour des séniors avec des animations à la Résidence des Marais et le portage des repas mais également auprès des jeunes par le biais du Programme de Réussite Scolaire (PRE).

Ainsi, ses dépenses et recettes sont exclusivement au service de ces populations.

#### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du CCAS.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- L'achat de repas dans le cadre du portage de repas
- Le loyer de la Résidence des Marais
- L'entretien de la Résidence des Marais
- L'achat des colis de Noël
- Les animations auprès des Séniors
- Le soutien scolaire dans le cadre du programme de Réussite Scolaire (PRE)
- Le financement d'aides spécifiques et ponctuelles

- Les recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :
  - o Le portage de repas
  - o Les redevances des loyers
  - o Les concessions de cimetière
  - o La subvention de l'état en soutien au PRE
  - o La subvention de la commune

Il est à noter que le CCAS a fait le choix de proposer à ses bénéficiaires des repas à domicile davantage qualitatifs. De ce fait, la demande a connu une forte progression en 2021.

Ainsi, la prise en charge par le CCAS d'une partie du coût des repas a, de fait, augmenté mécaniquement sur cet exercice et est portée à 18 % contre 13 % en 2020 et 10 % en 2019.

### **La section d'investissement**

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les principaux projets réalisés en 2021 portent sur la Résidence des Marais :

- o L'achat de mobilier et d'électroménager
- o Travaux de rénovation sur 2 logements

Ces projets sont financés par l'excédent reporté des années précédentes.

### **Les résultats de 2021**

Le tableau ci-dessous retrace les résultats globaux de l'exercice 2021 qui sont affectés au budget primitif de 2022.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		44 994.58 €		21 036.89 €		66 031.47 €
Opérations de l'exercice	18 462.50 €	20 912.96 €	210 187.87 €	191 118.62 €	228 650.37 €	212 031.58 €
TOTAUX	18 462.50 €	65 907.54 €	210 187.87 €	212 155.51 €	228 650.37 €	278 063.05 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>47 445.04 €</b>		<b>1 967.64 €</b>		
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAUX CUMULES	18 462.50 €	65 907.54 €	210 187.87 €	212 155.51 €	228 650.37 €	278 063.05 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>47 445.04 €</b>		<b>1 967.64 €</b>		

## **En synthèse**

La section de fonctionnement connaît une diminution de son résultat liée essentiellement à la hausse du prix d'achat des repas du portage à domicile, l'augmentation des aides financières et des salaires.

L'excédent de 2020 a permis d'absorber cette hausse des dépenses.

La section d'investissement s'autofinance grâce aux excédents des années antérieures.

Globalement, le résultat de l'exercice 2021 est légèrement supérieur à celui de l'exercice 2019 grâce à la section d'investissement.